

DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
-----  
COMMUNE DE LES TROIS-MOUTIERS  
-----  
ARRÊTÉ N° 274/2026/PERS002

## PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Les Trois-Moutiers,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 19/07/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté n° 274/2024/PERS001 en date du 12/02/2024 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 15/02/2024 pour une durée de 6 ans,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	THIBAULT Delphine	F	Adjoint administratif principal 2ème classe	..!./.....	01/07/2026

#### Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine		1
Agents du grade d'origine « promouvables »		1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		1
Effectif du grade d'avancement		1

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Les Trois-Moutiers, le 30/04/2026  
Le Maire  
Francis Quesnel

